

## **SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 2 mai 2013.
2. Urbanisme :
  - rapport de la commission
  - point traversée Sand
  - devis contrats de maintenance des chaudières
3. Commission finances : décision modificative n°1
4. Personnel communal : avancement de grade de Mme Anne EIBEL et de M. François WEISS.
5. Charges 2012 CPI.
6. Divers.

**Secrétaire de séance : Benoît ANDRES**

**Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.**

**Membres excusés :**

**Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), procuration à Martin SCHROETTER  
Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), procuration à Denis SCHULTZ  
Anny RIEGEL, procuration à Pierre SCHNEIDER  
Nathalie SIEGLER, procuration à Jean-Paul BRUGGER**

En préambule à la séance, le maire demande la suppression du point 5 pour lequel certains éléments sont à revoir. Il souhaite rajouter un point sur la poursuite du contrat de Liliane Quickert (au point 4), et un point sur le rapport annuel 2012 du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer (en remplacement du point 5). Le conseil municipal donne son accord à ces modifications de l'ordre du jour.

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2013.**

Le maire signale 2 erreurs de frappe qui ont été corrigées entre l'envoi du PV aux élus et le conseil. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : commission urbanisme.**

Jean-Paul BRUGGER fait le point sur les dernières autorisations d'urbanisme, puis présente différents points d'information.

- **Entrée Est** : les différents dispositifs testés n'ayant pas donné satisfaction, la commission, après

une réunion avec le maître d'oeuvre, propose au conseil que l'écluse axiale soit expérimentée et que la reprise du trottoir soit intégrée dans les travaux. L'ouverture des plis a été très favorable, bien en dessous des estimations, et les travaux commenceront mi-juillet.

- **chaudière de l'école maternelle** : la commune a mis fin aux contrats d'entretien des chaudières de l'entreprise SPEHNER, qui s'était montrée défaillante dans la gestion des pannes qui ont touché la chaudière de la maternelle. L'entreprise AFL services d'Huttenheim a réussi en 2 interventions à dépanner la chaudière. Pour un nouveau contrat, 2 entreprises ont été consultées : l'entreprise JUNG Albert de Hilsenheim, et l'entreprise AFL Services :

Jung ALBERT		AFL Service		Anciens contrats	
École élémentaire	}		266,30 €		301,69 €
Mairie		392,00 €	225,55 €		198,80 €
196 X 2	}				
École maternelle		154,00 €	266,30 €		301,69 €
Presbytère		264,60 €	406,65 €		454,05 €
(98 x 3) - 10%					
CPI	}		135,55 €		161,04 €
Atelier communal		176,40 €	Ateliers communal	135,55 €	
(98 x 2) - 10%	}				
		<b>Total HT</b>	<b>987,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 436,90 €</b>
		<b>Total TTC</b>	<b>1 180,45 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>1 718,33 €</b>
Pièces de rechanges, main d'œuvre et déplacement sur devis en sus					
			- pièces de rechange facturées		
1 dépannage en cas de problème de combustion ou de réglages : gratuit			- dépannage illimité sur les chaudières, les brûleurs et la régulation.		
1 visite annuelle pour l'ensemble des chaudières.			- 3 visites pour les chaudières des bâtiments publics.		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** décide de signer un contrat avec l'entreprise AFL services en raison des déplacements illimités et des 3 contrôles annuels pour les chaudières des bâtiments publics. L'entreprise a par ailleurs montré son efficacité en réparant la chaudière en deux temps, alors que l'entreprise SPEHNER malgré de nombreuses interventions n'y a pas réussi.

#### **Adopté à l'unanimité des membres présents**

- **plaques de rue** : Jean-Paul BRUGGER explique qu'à l'occasion de l'achat de 2 nouvelles plaques de rue pour la rue du moulin, les ouvriers ont fait un relevé de l'état des plaques de rues du village. 8 plaques devraient être remplacées pour un coût approximatif de 600 €.

**Le conseil donne son accord pour cet achat.**

- Il faudrait également remplacer **3 panneaux de signalisation** : 1 STOP, 1 CEDEZ LE PASSAGE et 1 STOP A 50 M.

**Le conseil municipal charge le maire de demander le remplacement de ces 3 plaques à la COCOBEN.**

- **Chemin de la chapelle** : Maurice WEIBEL a attiré l'attention de la commission sur le mauvais état du chemin de la chapelle et sur la présence de cailloux devant l'étang gênant le passage de la tondeuse. Après vérification par Jean-Luc GOERGER, ces cailloux proviennent du remblaiement du chemin et ils seront prochainement nettoyés au moyen d'une lame.

**Point de l'ordre du jour N°3.**

**Objet : Finances : décision modificative n°1**

● **Décision modificative n°1/2013**

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2013 par la décision modificative n°1 qui consiste à effectuer des opérations d'ordre par rapport à des frais d'études pour la salle polyvalente, à amortir du fait de la non réalisation du projet dans le délai comptablement imposé :

Section d'investissement :

Recettes :

- article 28031 (frais d'études): **+ 4 257,44 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- article 6811 (dotation aux amortissements) : **- 4 257,44 €**

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**Point de l'ordre du jour N°4.**

**Objet : Personnel communal : avancement de grade de Mme EIBEL et M. WEISS.**

Le maire rappelle que François WEISS et Hubert GOERGER avaient réussi en 2011 l'examen d'adjoint technique territorial de 1ère classe, mais pour des raisons de quota, il n'est possible que de nommer 50% de l'effectif chaque année. Hubert GOERGER avait été nommé en 2012. La Commission Administrative Paritaire a été consultée et a donné son accord pour une nomination de M. WEISS au 1er janvier 2013.

Par ailleurs, Mme Anne EIBEL a acquis l'ancienneté nécessaire pour évoluer dans sa carrière au grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

La Commission Administrative Paritaire propose au conseil de la faire évoluer à compter du 1er septembre (ancienneté de services effective).

Le maire rappelle que ces deux personnes font partie du personnel de la commune depuis de nombreuses années et qu'ils sont très impliqués et présents dans la vie communale, par exemple quand M. Weiss participe aux essais de l'aménagement de sécurité de l'entrée Est, ou que Mme Eibel veille sur le bon fonctionnement de la chaudière de l'école. Il propose donc au conseil de les nommer aux grades proposés

**Le conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** le maire à signer les arrêtés d'avancement de grade de Mme EIBEL au 1er septembre 2013, et de M. WEISS avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

M. le maire informe par ailleurs le conseil qu'il vient de signer le dernier renouvellement possible du contrat unique d'insertion de Mme Liliane QUICKERT. Ce type de contrat, initialement d'une durée de 2 ans, pouvait être prolongé jusqu'à 5 ans en fonction notamment de critères d'âge auxquels Mme Quickert répondait. Le contrat arrivera à expiration le 31 août 2014 et l'aide de l'état cessera.

Pour ce dernier renouvellement, POLE EMPLOI demande au conseil de s'engager à pérenniser le poste de Mme QUICKERT au delà du contrat CUI. Le maire explique que le surcoût pour la commune sera d'environ 8000 € par an, pour une durée d'environ 5 ans (date de la retraite de Mme Quickert) mais il rappelle que « Lili » a réellement donné satisfaction et s'est impliquée dans l'école et auprès des enfants, son rôle évoluant de femme de ménage à aide-ATSEM.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre un engagement de principe à maintenir à ce poste Mme QUICKERT au delà du 31 août 2014, ne pouvant toutefois s'engager pour le futur conseil municipal qui aura la responsabilité de signer ce contrat.**

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Rapport annuel du syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer**

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2012 du Syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer qui est approuvé par le conseil. Il rappelle que la commune est concernée pour 120 mètres linéaires et une somme de 815 € par an.

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Divers**

- **Maisons fleuries** : Maurice WEIBEL participera au jury de la commune de Westhouse, Fabienne TUSSING à celui de Kertzfeld, et le comité d'embellissement sera sollicité pour participer à celui de Matzenheim.
- **Économies d'énergie** : le maire explique qu'il va rencontrer M. Florent RICHARD de l'espace info énergie de la ville d'Erstein, afin d'élaborer avec lui un programme sur quelques mois pour informer les habitants de Sand en matière d'économies d'énergie pour l'habitat (ballade thermique en hiver, stand d'information à la fête du village...) il propose aux conseillers intéressés de participer à cette réunion.
- Le 4 juillet à 20 h : réunion ARS préparation de la fête du village
- le 8 juillet : pèlerinage à la chapelle Saint Materne
- Pierre SCHNEIDER, fait part du retour de Mme VASSON, absente depuis début mai, et dont les remplacements chaotiques avaient amenés le maire et le Conseil des Parents d'Elèves à alerter le rectorat sur la situation des élèves.